
IRLANDE – ORGANISATION NATIONALE

14.1 INTRODUCTION

La Zone économique exclusive d'Irlande s'étend jusqu'à 200 miles au large de la côte ouest ainsi que jusqu'à la ligne médiane entre l'Irlande et le Royaume-Uni dans la mer d'Irlande et dans la mer Celta. Elle a une superficie approximative de 200 000 km². C'est une ressource de grande valeur sur le plan écologique ainsi que du point de vue de son exploitation socio-économique. Il s'agit d'une zone écologiquement très sensible présentant une grande diversité de faune et de flore. Elle accueille une industrie des loisirs active disposant d'un grand nombre de plages à pavillon bleu de même que de commerce, dont la pêche, le transport maritime et les ressources naturelles.

14.2 RESPONSABILITE DES MESURES ANTI-POLLUTION EN MER ET A TERRE

Par le biais des gardes-côtes irlandais, le Ministère du Transport, du Tourisme et du Sport est le principal ministère chargé d'exercer la responsabilité du Gouvernement central dans le domaine des interventions contre la pollution en mer due aux déversements ou aux pertes d'hydrocarbures, de substances chimiques ou dangereuses menaçant de pollution le littoral irlandais ou les intérêts connexes. Les gardes-côtes irlandais sont responsables de la préparation et des interventions sur les incidents de pollution dans le périmètre de la Zone économique exclusive d'Irlande, ainsi que de lancer, de contrôler et de diriger les opérations de lutte contre la pollution. De plus, les gardes-côtes irlandais sont chargés de superviser la planification et la mise en œuvre, par les collectivités locales et par les autorités portuaires, des dispositions visant à protéger les zones d'agrément sur le littoral, les zones de pêche et de vie sauvage, à éliminer les hydrocarbures sur le littoral et, dans l'éventualité de gros incidents de pollution, de diriger et de coordonner les interventions sur le littoral.

14.3 POLITIQUE GENERALE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

En mer: la principale forme d'intervention est constituée par la récupération mécanique des hydrocarbures et les capacités de transfert des cargaisons. En ce qui concerne les dispersants, la politique déclarée des gardes-côtes irlandais est qu'aucun dispersant ne soit utilisé sans l'agrément du ministre, par le biais des gardes-côtes, excepté dans les situations où la vie humaine est menacée. La décision d'utiliser des dispersants est prise au cas par cas. Elle est fondée sur l'évaluation en temps réel du devenir probable des hydrocarbures et de l'impact que les hydrocarbures dispersés risquent d'avoir.

Sur le littoral: la récupération physique est basée sur une récupération mécanique et manuelle réalisée avec l'aide de matériels de travaux publics.

14.4 DEGRE DE PREPARATION

Les gardes-côtes gèrent et exploitent trois centres de coordination/communication au MRCC de Dublin, au MRSC de Malin Head et au MRSC de Valentia pour la gestion des urgences en mer. Hormis le fait qu'il assure un service de recherche et de sauvetage en mer, le MRCC de Dublin est situé au même endroit que le Centre national des opérations maritimes (National Maritime Operations Centre (NMOC)) et est le centre qui coordonne les interventions sur les sinistres en mer dans La Zone économique exclusive d'Irlande. Comme outils de soutien aux décisions, des logiciels informatiques SARMAP, OILMAP et CHEMAP sont à disposition dans les trois centres. Les gardes-côtes irlandais ont sous contrat cinq hélicoptères civils Sikorski S92A de recherche et de sauvetage qui sont déployés dans quatre bases situées autour de la côte. Ces aéronefs peuvent être utilisés à des fins de surveillance aérienne de la pollution pendant les heures diurnes. Des aéronefs spécialisés dans la surveillance aérienne peuvent être pris sous contrat à bref délai au plan international.

14.4.1 Planification des interventions d'urgence

La Loi de 1999 sur la pollution marine (Amendement) (Sea Pollution (Amendment) Act 1999) dote le Ministère des communications, de la marine et des ressources naturelles (Minister for Communications, Marine and Natural Resources) du pouvoir législatif d'exiger des ports et des havres, des installations de traitement des hydrocarbures et des autorités maritimes locales qu'ils soumettent des plans d'intervention d'urgence sur les marées noires, plans basés sur une évaluation réaliste des risques, en vue de leur agrément par les gardes-côtes irlandais. Ces plans d'intervention exigent une évaluation des risques et une liste complète de leurs équipements de gestion des risques – commandement et contrôle, communications, main d'œuvre, équipement, formation et exercices. Ces plans d'intervention font partie du plan général national, lequel est également exigé par la loi susvisée, plan que les gardes-côtes irlandais sont en train de préparer.

14.4.2 Intervention

Le Ministère du Transport, du Tourisme et du Sport (Minister for Transport, Tourism and Sport) a désigné des officiers supérieurs au sein de l'IRCG, disposant d'une autorité légitime en vertu de la législation nationale afin qu'ils puissent contrôler/intervenir en cas d'incidents de pollution marine réels ou de menaces d'incidents, dans le but de prévenir, d'atténuer ou de supprimer le danger dû à une pollution ou à une menace de pollution par les hydrocarbures ou par toute substance autre que les hydrocarbures. Ces officiers mandatés peuvent ordonner à l'armateur, au capitaine, à la société de sauvetage ou à la personne chargée d'un navire à la suite d'un sinistre maritime de prendre telles mesures ou de faire telles choses qu'ils considèrent comme nécessaires et raisonnables afin de prévenir, d'atténuer ou d'éliminer un danger de pollution ou de menace de pollution.

14.4.3 Equipement

Les gardes-côtes irlandais disposent de stocks nationaux de matériels d'intervention contre les pollutions à Killybegs, Castletownbere et Dublin. Des exercices réguliers sont effectués avec ces stocks de matériels. Dans la mesure du possible, le matériel complète le matériel détenu dans les havres et les ports. Du matériel y est ajouté tous les ans. Il est réparti en 30% de matériel d'intervention en mer et en 70% de matériel d'intervention sur le littoral.

Aucun pays ne dispose de suffisamment de matériel national pour pouvoir intervenir sur n'importe quelle urgence en matière de pollution. Cependant, il existe des entreprises commerciales qui fourniront du matériel à la demande et qui garantiront qu'il sera sur les lieux dans un délai de 12 à 24 heures. Les gardes-côtes irlandais disposent de l'autorité qui leur est nécessaire pour prendre ce matériel sous contrat selon les besoins.

14.5 ORGANISATION DES INTERVENTIONS DANS LES CAS DE POLLUTION

Le commandement et la responsabilité généraux de la direction des opérations de lutte contre la pollution sont normalement exercés par le Directeur des gardes-côtes irlandais ou, en son absence, par le A/Directeur des opérations. Tout déversement d'hydrocarbures doit être signalé aux gardes-côtes irlandais et est transmis au NMOC/MRCC de Dublin, qui dresse des rapports de pollution et coordonne l'intervention initiale. Du personnel des gardes-côtes est déployé sur place selon les besoins afin de juger de la gravité de l'incident et des mesures qui s'imposent.

14.5.1 Stratégie de lutte en mer

Sur la base des rapports émanant de la surveillance aérienne, un plan d'opération de lutte est rédigé et exécuté. La principale stratégie consiste à récupérer les hydrocarbures qui flottent à la surface de la mer en utilisant des systèmes de récupération mécanique.

14.5.2 Stratégie de lutte sur le littoral

Les autorités locales retirent les hydrocarbures sur le littoral, ceci sous la direction des gardes-côtes irlandais. Selon le type d'hydrocarbures, la récupération est réalisée par des moyens mécaniques, par une combinaison de dispositifs de barrières/récupération et de personnel.

14.6 DEPLOIEMENT DU PERSONNEL ET DU MATERIEL

Dans le cas d'un gros déversement d'hydrocarbures ou d'une substance chimique/dangereuse, le Directeur peut déployer l'Equipe d'intervention sur les pollutions des Gardes-côtes irlandais (MPRT) à titre de partie intégrante du Système de commandement des incidents, des Gardes-côtes irlandais, afin qu'elle assume le commandement local des opérations de lutte contre la pollution. Cette équipe est constituée de personnel des gardes-côtes irlandais ainsi que de personnel de l'autorité locale et de la direction du havre ou du port.

Le système de commandement des incidents des gardes-côtes irlandais implique la création d'un centre d'intervention à proximité de l'incident. Ce centre d'intervention consiste en trois unités, à savoir interventions sur les pollutions en mer, interventions sur les pollutions sur le littoral et interventions sur les sinistres en mer/sauvetage. Le centre d'intervention ainsi que chacune des unités sont dirigés et coordonnés par les Gardes-côtes irlandais.

14.7 POLITIQUE DE FORMATION DU PERSONNEL

Depuis plusieurs années, les gardes-côtes irlandais donnent tous les ans des stages nationaux de gestion de la pollution à environ 60 personnes des autorités portuaires et des autorités locales. Ces stages sont basés sur les cours types de l'Organisation Maritime Internationale.

14.8 POLITIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Les recherches actuelles sont concentrées sur l'élaboration des plans d'intervention sur les déversements d'hydrocarbures et sur le développement du stock national de matériel.